

REGLEMENT DES MAITRES D'après le manuel FINA « FINA MASTERS RULES » 2017 – 2021

(Versions FINA du 21 septembre 2017 et FFN du 11 mai 2020)



FÉDÉRATION
INTERNATIONALE
DE NATATION

GÉNÉRAL.....	2
RÈGLES GÉNÉRALES DES MAÎTRES (MGR)	2
REGLES DE NATATION COURSE DES MAITRES (MSW)	2
RÈGLES DE NATATION EN EAU LIBRE DES MAÎTRES (MOWS)	7
RÈGLES DE PLONGEON DES MAÎTRES (MD).....	7
RÈGLES DE WATER-POLO DES MAÎTRES (MWP).....	9
RÈGLES DE NATATION ARTISTIQUE DES MAÎTRES (MAS).....	10

La commission adresse ses remerciements aux officiels qui se sont associés au collectif des traducteurs.

GÉNÉRAL

Le programme des Maîtres doit promouvoir la forme physique, l'amitié, la compréhension et la compétition grâce à la natation, au plongeon, à la natation artistique, au water-polo et à la natation en eau libre, chez les concurrents ayant un âge minimum de 25 ans. (Remarque : exception dans MWP 1.3).

Les règles techniques pour les différentes disciplines (SW, OW, DV, WP et AS) de ce manuel doivent être suivies, avec les exceptions mentionnées dans cette partie du manuel relative aux Maîtres.

Veuillez consulter la section BL du présent manuel pour connaître les règlements supplémentaires relatifs aux Championnats du monde des maîtres de la FINA. (BL 10)

RÈGLES GÉNÉRALES DES MAÎTRES (MGR)

MGR 1 Les Membres doivent inscrire les concurrents Maîtres dans une catégorie spécifique pour chacune des cinq disciplines reconnues. Un concurrent qui s'inscrit chez les Maîtres dans l'une ou l'autre discipline aura le droit de participer, sans aucune restriction, à d'autres compétitions.

MGR 2 Hormis les exceptions spécifiques stipulées dans les règles et règlements de la FINA, les autres règles et règlements de la FINA s'appliquent aux compétitions de Maîtres.

MGR 3 Les inscriptions individuelles ne sont acceptées que si elles sont effectuées par des représentants de clubs. Aucun nageur ni équipe ne peut être désigné comme représentant d'un pays ou d'une Fédération.

MGR 4 L'âge est déterminé au 31 décembre de l'année de la compétition.

MGR 5 Les concurrents Maîtres doivent être conscients de la nécessité d'être bien préparés et médicalement aptes avant de participer à des compétitions de Maîtres. Ils assument l'entière responsabilité des risques inhérents à la participation à ces compétitions. En contrepartie de leur inscription, ils doivent consentir à libérer la FINA, la Fédération nationale organisatrice et le Comité organisateur de toute forme de responsabilité pour tout accident pouvant entraîner des décès, des blessures ou des pertes matérielles. Les formulaires d'inscription contenant un avertissement sur les risques et une décharge de responsabilité en cas d'accident doivent être signés par chaque concurrent Maître.

Règles de Natation Course des Maîtres (MSW)

Les règles de Natation Course de la partie III de ce manuel s'appliquent aux Maîtres, à l'exception des cas suivants :

MSW 1 CATÉGORIES D'ÂGE

MSW 1.1 Épreuves individuelles :

25 - 29, 30 - 34, 35 - 39, 40 - 44, 45 - 49, 50 - 54, 55 - 59, 60 - 64, 65 - 69, 70 - 74, 75 - 79, 80 - 84, 85 - 89, 90 - 94 ... (autant de catégories d'âge de cinq ans que nécessaire).

MSW 1.2 Relais :

Déterminé sur l'âge total des membres de l'équipe en années entières. Les catégories d'âge des relais sont les suivantes : 100 - 119, 120 - 159, 160 - 199, 200 - 239, 240 - 279, 280 - 319, 320 - 359, et ... (autant d'échelons de quarante ans que nécessaire).

MSW 1.3 Aux fins des compétitions de Maîtres, l'âge réel atteint par le concurrent est déterminé au 31 décembre de l'année de la compétition.

MSW 2 ÉPREUVES

Les épreuves suivantes peuvent être organisées pour chaque catégorie d'âge.

MSW 2.1 Petit bassin (25 m)

50, 100, 200, 400, 800, 1 500 m – **Nage Libre**

50, 100, 200 m – **Dos**

50, 100, 200 m – **Brasse**

50, 100, 200 m – **Papillon**

100, 200, 400 m – **4 nages Individuel**

Relais 4 x 50 m – **Nage Libre**

Relais 4 x 50 m – **4 nages**

Relais 4 x 50 m – **Nage Libre mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 50 m – **4 nages mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 100 m – **Nage Libre**

Relais 4 x 100 m – **4 nages**

Relais 4 x 100 m – **Nage Libre mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 100 m – **4 nages mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 200 m – **Nage Libre**

Relais 4 x 200 m – **Nage Libre mixte (2 femmes et 2 hommes)**

MSW 2.2 Grand bassin (50 m)

50, 100, 200, 400, 800, 1500 m – **Nage Libre**

50, 100, 200 m – **Dos**

50, 100, 200 m – **Brasse**

50, 100, 200 m – **Papillon**

200, 400 m – **4 nages Individuel**

Relais 4 x 50 m – **Nage Libre**

Relais 4 x 50 m – **4 nages**

Relais 4 x 50 m – **Nage Libre mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 50 m – **4 nages mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 100 m – **Nage Libre**

Relais 4 x 100 m – **4 nages**

Relais 4 x 100 m – **Nage Libre mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 100 m – **4 nages mixte (2 femmes et 2 hommes)**

Relais 4 x 200 m – **Nage Libre**

Relais 4 x 200 m – **Nage Libre mixte (2 femmes et 2 hommes)**

MSW 3 RÈGLES TECHNIQUES DE NATATION COURSE DES MAÎTRES

MSW 3.1 Les catégories d'âge et les sexes peuvent être combinés de sorte qu'aucun nageur n'ait à nager seul et que les couloirs puissent être remplis.

MSW 3.2 Au moment du départ, le coup de sifflet du juge-arbitre indique aux nageurs de prendre leur position avec au moins un pied à l'avant du plot ou au bord de la piscine, ou dans l'eau avec une main en contact avec le mur de départ.

MSW 3.3 Toutes les compétitions de Maîtres doivent se dérouler sur la base d'un classement final au temps.

MSW 3.4 Les nageurs peuvent être autorisés à rester dans leur couloir pendant que d'autres concurrents nagent jusqu'à ce que le juge-arbitre leur demande de sortir du bassin.

MSW 3.5 Le Comité d'organisation peut organiser les 400 mètres, 800 mètres et 1 500 mètres Nage Libre avec deux (2) nageurs de même sexe dans un même couloir. Un chronométrage individuel pour chaque nageur sera nécessaire.

MSW 3.6 L'échauffement doit être supervisé.

MSW 3.7 Un mouvement de jambes de brasse est autorisé en papillon. Un seul mouvement de jambes de brasse est autorisé par traction de bras ; un seul mouvement de jambes de brasse est autorisé avant et après le virage sans traction de bras. Après le départ et après chaque virage, un seul mouvement de jambes de brasse est permis avant la première traction de bras.

MSW 3.8 Les nageurs devant être disqualifiés doivent être inscrits dans la liste des résultats avec le code du motif de la disqualification.

MSW 4 RELAIS

MSW 4.1 Les relais sont composés de quatre nageurs inscrits dans le même club. Aucun nageur n'est autorisé à représenter plus d'un club.

MSW 4.2 Dans les relais mixtes, l'ordre des nageurs selon le sexe n'est pas imposé.

MSW 5 RECORDS

MSW 5.1 Pour toutes les épreuves citées dans l'article MSW 2, les records du monde des Maîtres, pour les deux sexes dans chaque catégorie d'âge, doivent être validés et enregistrés au 1/100 de seconde (2 décimales) et conformément aux dispositions figurant sur le formulaire de demande d'homologation. Les records du monde sont validés uniquement lorsque les temps sont enregistrés par un équipement de chronométrage automatique, ou un équipement de chronométrage semi-automatique en cas de dysfonctionnement de l'équipement de chronométrage automatique.

MSW 5.2 Les demandes de records du monde des Maîtres doivent être faites sur les formulaires officiels de la FINA (voir page suivante) par le concurrent concerné, dans les 60 jours suivant la fin de la compétition.


MSW 5.3 Les records du monde ne peuvent être établis que dans une compétition de Maîtres :

- a. officiellement approuvée par une Fédération Membre de la FINA ; et
- b. organisée pour le compte d'un club ou d'une organisation, membre de cette Fédération Membre de la FINA ou reconnu par la FINA ; et
- c. dirigée selon les règles de la FINA (et en particulier celles qui s'appliquent à la Natation des Maîtres) ; et
- d. dans laquelle seuls des nageurs inscrits dans un club membre d'une Fédération Membre de la FINA ont participé.

MSW 5.4 Le premier nageur d'un relais mixte peut déposer une demande de record du monde des Maîtres.

FORMULAIRE D'HOMOLOGATION DE RECORD DU MONDE DE NATATION DES MAÎTRES

Note : les formulaires sont joints en annexe

 **FEDERATION INTERNATIONALE DE NATATION**
MASTERS SWIMMING WORLD RECORD APPLICATION FORM
 NOTE: World Records can only be established in a Masters meet as per FINA Rule MSW 5.3.

1 **STROKE** **DISTANCE** Male / Female / Mixed (Circle One)

2 **OFFICIAL TIME**min.....sec.....sec/100

3 **AGE GROUP**

4 **POOL LENGTH** Short course (25m) Long course (50m)

5 **LOCATION/DATE OF OFFICIAL AUTHORIZED MASTERS MEET**
 Pool Name City Country Date Of Swim

6 **CONFIRMATION OF POOL LENGTH BY A RESPONSIBLE PERSON:** ATTACHED OR ON FILE

7 **NAME OF SWIMMER** **M / F**
 First Name / Last Name Sex Age Date of Birth (Name Month)

8 **RELAY TEAM NAMES**

1	M / F
2	M / F
3	M / F
4	M / F

9 **COPY OF BIRTH CERTIFICATE OR PASSPORT:** ATTACHED OR ON FILE

10 **CLUB NAME** **FEDERATION**

11 **PRIMARY ELECTRONIC TIME**min.....sec.....sec/100

12 **BACKUP SEMI-AUTOMATIC TIMES** (needed if primary system fails SW 12.7)
 (1).....min.....sec.....sec/100 (2).....min.....sec.....sec/100 (3).....min.....sec.....sec/100

13 **A COPY OF THE TIMING SYSTEM PRINTOUT MUST BE ATTACHED**

14 **CERTIFYING OFFICIAL** - All FINA RULES were followed including the use of legal swim suit (SW 12.8)
 PRINTED NAME SIGNATURE
 OFFICIAL TITLE DATE

15 **NATIONAL RECORDER** - This Masters meet had fulfilled the rules mentioned in FINA Rule MSW 5.3 and in the Masters Swimming World Records Application Instructions
 PRINTED NAME SIGNATURE
 FEDERATION
 DATE

16 **FINA RECORDER** Long Course / Short Course Approved / Not Approved
 Reason for Non Approval
 Signature Date

INSTRUCTIONS D'HOMOLOGATION DE RECORD DU MONDE DE NATATION DES MAÎTRES

1. GÉNÉRAL

Les records du monde des Maîtres sont reconnus par la FINA à la fois en grand bassin (bassins de 50 mètres seulement) et en petit bassin (bassins de 25 mètres seulement). La performance doit être réalisée lors d'une compétition de Maîtres, conformément à la règle FINA MSW 5.3.

2. COMPÉTITIONS ET CATÉGORIES D'ÂGE

2.1 ÉPREUVES INDIVIDUELLES - Messieurs et Dames

Nage Libre - 50 m, 100 m, 200 m, 400 m, 800 m et 1500 m ;

Dos, Brasse et Papillon - 50 m, 100 m et 200 m ;

4 nages individuel - 100 m (petit bassin uniquement), 200 m et 400 m.

Catégories d'âge :

25 - 29, 30 - 34, 35 - 39, 40 - 44, 45 - 49, 50 - 54, 55 - 59, 60 - 64, 65 - 69, 70 - 74, 75 - 79, 80 - 84, 85 - 89, 90 - 94, 95 - 99, 100 - 104, ...

(autant de catégories d'âge de cinq ans que nécessaire).

2.2 RELAIS - Messieurs, Dames et Mixte (2 hommes et 2 femmes)

4x50 m **Nage Libre**, 4x50 m **4 nages**, 4x100 m **Nage Libre**, 4x100 m **4 nages**, 4x200 m **Nage Libre**

La catégorie d'âge d'un relais est déterminée avec le total des âges des membres de l'équipe.

(en années pleines) 100 - 119 ans, 120 à 159 ans, 160 - 199 ans, 200 à 239 ans, 240 - 279 ans, 280 à 319 ans, 320 - 359 ans, 360 à 399 ans, ...

(autant d'échelons de quarante ans que nécessaire).

3. ÉLIGIBILITÉ

Tous les concurrents doivent être affiliés financièrement une Fédération Membre de la FINA. Les équipes de relais doivent être constituées de quatre nageurs, tous inscrits dans le même club. Lors d'une compétition, un nageur ne peut représenter qu'un seul club.

4. CHRONOMÉTRAGE

- a. Seul le chronométrage automatique est autorisé. OU
- b. Chronométrage semi-automatique en cas de défaillance du système automatique.
- c. L'enregistrement de tous les temps de la compétition ou une photocopie doit être joint au formulaire de demande.

5. DATE DE DÉTERMINATION DE L'ÂGE

Pour tous les records du monde des Maîtres et les championnats du monde des Maîtres, l'âge atteint par le concurrent au 31 décembre de l'année de la compétition détermine sa catégorie d'âge pour cette compétition et pour tous les records battus durant cette compétition.

6. DEMANDE D'HOMOLOGATION DE RECORD

Les demandes d'homologation des records doivent être effectuées via le Formulaire d'homologation de record du monde des Maîtres de la FINA (Formulaire FINA MSR1) par le responsable de la compétition et déposées dans les soixante jours à compter de la date de la compétition. La demande doit être signée par le responsable du chronométrage ou par le juge-arbitre de la compétition. La Fédération nationale doit vérifier les informations relatives au demandeur et s'assurer que tous les documents nécessaires sont joints, notamment

- a. a. Certification de la longueur du bassin ;
- b. b. Preuve de la date de naissance ;
- c. c. Enregistrement du temps réalisé.

La demande doit être envoyée au **bureau de la FINA** situé :

Chemin de Bellevue 24a / 24b, 1005 Lausanne, SUISSE.

Email : masters@fina.org

La FINA décide de l'acceptation de la demande. Le bureau de la FINA informera la Fédération nationale du résultat de chaque demande. En cas d'erreur détectée après la publication, les nageurs ont le droit de demander une correction dans un délai de 6 mois après la date de la publication.

INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES

Point 1 Si la demande de record concerne une épreuve individuelle, renseigner le nom de l'épreuve à partir de la liste fournie au point 2.1. S'il s'agit

d'une épreuve de relais, renseigner le nom de l'épreuve à partir de la liste fournie au point 2.2. Entourer Messieurs ou Dames ou Mixte.

Point 2 Renseigner le temps officiel en minutes, secondes et 1/100^{ème} de seconde, sans arrondir.

Point 3 Si la demande de record concerne une épreuve individuelle, renseigner la catégorie d'âge à partir de la liste fournie au point 1.1. S'il s'agit d'une épreuve de relais, renseigner la catégorie d'âge à partir de la liste fournie au point 1.2.

Point 4 Préciser s'il s'agit d'un petit bassin de 25 mètres ou d'un grand bassin de 50 mètres.

Point 5 Renseigner le nom de la piscine, la ville, le pays et la date de la compétition de Maîtres officiellement autorisée.

Point 6 Une copie de la confirmation de la longueur du bassin doit être jointe à la demande si elle n'est pas déjà présente dans le fichier de l'enregistreur FINA pour les Maîtres. Une seule mesure est nécessaire, sauf si des modifications du bassin ont conduit à modifier les dimensions du bassin. Dans ce cas, la longueur du bassin doit être à nouveau confirmée. En cas d'utilisation d'une cloison mobile, il n'est pas nécessaire de confirmer à nouveau la longueur du couloir où le temps a été réalisé.

Point 7 Dans le cas d'une épreuve individuelle, indiquer le prénom puis le nom du nageur, entourer M pour Messieurs, ou F pour Dames, renseigner l'âge (voir le point 5 ci-dessus) et la date de naissance avec le nom du mois en toutes lettres.

Point 8 Dans le cas d'un relais, mentionner chaque membre de l'équipe dans l'ordre de passage. Indiquer le prénom puis le nom du nageur, entourer M pour Messieurs, ou F pour Dames, renseigner l'âge (voir le point 5 ci-dessus) et la date de naissance avec le nom du mois en toutes lettres.

Point 9 Une copie de l'acte de naissance ou du passeport de chaque nageur doit être jointe à la demande si elle n'est pas déjà présente dans le fichier de l'enregistreur FINA pour les Maîtres. Le certificat de mariage n'est pas nécessaire.

Point 10 Renseigner le nom du club du nageur individuel ou de l'équipe de relais ainsi que la Fédération à laquelle le club est affilié.

Point 11 Renseigner le temps officiel fourni par l'équipement de chronométrage automatique. Le temps est renseigné en minutes, secondes et 1/100^{ème} de seconde, sans arrondir.

Point 12 En cas de défaillance de l'équipement de chronométrage automatique, renseigner les temps fournis par l'équipement de chronométrage semi-automatique. Les temps sont renseignés en minutes, secondes et 1/100^{ème} de seconde, sans arrondir.

Point 13 Extraire une copie du système de chronométrage automatique. Le document imprimé doit inclure tous les détails, notamment les temps de secours de la série au cours de laquelle le record a été établi. Des résultats avec des temps intermédiaires ne sont pas autorisés.

Point 14 Renseigner le nom et la fonction de l'officiel certificateur. La date et la signature sont requises.

Point 15 Le Délégué national pour les Maîtres de la Fédération à laquelle est affilié le nageur doit renseigner son nom et sa fédération. La date et la signature sont requises.

Point 16 Cadre réservé à la FINA.

ANNEXE I

Règles pour le classement du « Top Ten » des Maîtres.

Les résultats valables pour l'établissement du « Top Ten » des Maîtres de la FINA doivent être réalisés uniquement lors d'une compétition de Maîtres :

- a. officiellement approuvée par une Fédération Membre de la FINA et
- b. organisée par ou pour le compte d'un club ou d'une organisation, membre de cette Fédération Membre de la FINA ou reconnu par la FINA et
- c. dirigée selon les règles de la FINA (et en particulier celles qui s'appliquent à la Natation des Maîtres) et
- d. dans laquelle seuls des nageurs inscrits dans un club membre d'une Fédération Membre de la FINA ont participé.

RÈGLES DE NATATION EN EAU LIBRE DES MAÎTRES (MOWS)

La Natation en Eau Libre des Maîtres est définie comme toute compétition dans laquelle la distance est supérieure à 1 500 mètres et dont la participation est strictement limitée aux nageurs Maîtres.

Les règles de Natation en Eau Libre de la partie IV du manuel de la FINA s'appliquent à l'ensemble de la Natation en Eau Libre des Maîtres, à l'exception des cas suivants.

MOWS 1 Les épreuves de Natation en Eau Libre des Maîtres ne pourront excéder 5 km.

MOWS 2 Les catégories d'âge pour les compétitions de Natation en Eau Libre des Maîtres sont les mêmes de celles pour les compétitions de Natation Course des maîtres (MSW 1.1).

MOWS 3 La température de l'eau doit être mesurée dans les 30 minutes précédant le début de la course et doit être d'au moins 18°C et d'au plus 31°C. La température de l'eau doit être certifiée par le responsable de la sécurité, mesurée le plus près possible du milieu du parcours à une profondeur de 40 cm.

MOWS 4 Tous les concurrents ont l'obligation de porter un bonnet de bain de couleur très visible.

MOWS 5 Lors de toutes les compétitions de Natation en Eau Libre des Maîtres, la sécurité revêt une importance fondamentale.

RÈGLES DE PLONGEON DES MAÎTRES (MD)

Les règles de Plongeon de la partie V de ce manuel s'appliquent aux Maîtres, à l'exception des cas suivants.

MD 1 CATÉGORIES D'ÂGE ET ÉPREUVES

MD 1.1 Tremplin - Hommes et femmes (1 mètre et 3 mètres)

CATÉGORIE D'ÂGE (ANNÉES)	NOMBRE TOTAL DE PLONGEONS REQUIS	
	MESSIEURS	DAMES
25 – 29	7	6
30 – 34	7	6
35 – 39	7	6
40 – 44	7	6
45 – 49	7	6
50 – 54	6	5
55 – 59	6	5
60 – 64	6	5
65 – 69	6	5
70 – 74	5	4
75 – 79	5	4
80 +	4	3

(autant de catégories d'âge de cinq ans que nécessaire)

MD 1.2 Plongeon de haut vol – Hommes et Femmes (5 mètres, 7,5 mètres ou 10 mètres)

CATÉGORIE D'ÂGE (ANNÉES)	NOMBRE TOTAL DE PLONGEURS REQUIS	
	MESSIEURS	DAMES
25 – 29	6	6
30 – 34	6	6
35 – 39	6	6
40 – 44	6	6
45 – 49	6	6
50 – 54	5x	5 (x)
55 – 59	5x	5 (x)
60 – 64	5x	5 (x)
65 – 69	5x	5 (x)
70 – 74	4x	4 (x)
75 – 79	4x	4 (x)
80 +	3x	3 (x)

(autant de catégories d'âge de cinq ans que nécessaire)

(x) restriction pour le 10 m : pour les plongeurs de la plateforme de 10 m, l'entrée dans l'eau n'est autorisée que par les pieds et le coefficient de difficulté ne doit pas dépasser la valeur 2.0.

MD 1.3 Plongeurs synchronisés

MD 1.3.1 Tremplin de 3 mètres – Hommes, Femmes et équipes mixtes

CATÉGORIE D'ÂGE	MESSIEURS	DAMES	ÉQUIPE MIXTE
50 – 99	2(*) +2	2(*) + 2	2 (*) +2
100 +	2(*) +2	2(*) +2	2 (*) +2

(*) Coefficient de difficulté de 2.0 pour chaque plongeur, indépendamment de la formule pour le coefficient de difficulté du plongeur.

MD 1.3.2 Plateforme – Hommes, Femmes et équipes mixtes

CATÉGORIE D'ÂGE	MESSIEURS	DAMES	ÉQUIPE MIXTE
50 – 99	2(*) +2	2(*) + 2	2 (*) +2
100 +	2(*) +2	2(*) +2	2 (*) +2

(*) Coefficient de difficulté de 2.0 pour chaque plongeur, indépendamment de la formule pour le coefficient de difficulté du plongeur.

MD 1.3.3 La catégorie d'âge en Plongeurs synchronisés est définie par l'addition des âges des deux plongeurs.

MD 1.3.4 Si dans l'équipe de Plongeurs synchronisés, un des plongeurs a 50 ans ou plus, la règle spécifique aux plongeurs de 10 mètres avec entrée dans l'eau par les pieds et coefficient de difficulté de 2.0 maximum s'applique à l'équipe.

MD 2 Règles techniques de Plongeon des Maîtres

MD 2.1 Le plongeur peut choisir librement les plongeurs dans le tableau présent dans le manuel de la FINA. La seule exigence tient au fait que dans les catégories 25-69 ans, chaque plongeur exécuté doit avoir un numéro différent (comme indiqué dans le manuel de la FINA)

Dans les catégories 70 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droit, carpé, groupé ou libre).

MD 2.2 Les plongeurs avec départ face à l'eau peuvent être réalisés avec ou sans élan.

MD 2.3 Dans les épreuves de Plongeurs synchronisés, deux plongeurs de clubs différents au sein d'une même Fédération sont autorisés à concourir en tant qu'équipe de Plongeurs synchronisés au tremplin de 3 mètres et en haut vol.

MD 2.4 En Plongeurs synchronisés, les deux plongeurs doivent exécuter un plongeur portant le même numéro et dans la même position. Dans le cas contraire, les juges-arbitres déclarent le plongeur manqué (0 point).

RÈGLES DE WATER-POLO DES MAÎTRES (MWP)

Les règles de Water-Polo de la partie VI de ce manuel s'appliquent au Water-Polo des Maîtres, à l'exception des cas suivants :

MWP 1 Catégories d'âge

MWP 1.1 Les catégories d'âge pour le Water-Polo des Maîtres s'appliquent pour les équipes Hommes et Femmes.

MWP 1.2 L'âge du plus jeune membre de l'équipe détermine la catégorie d'âge de l'équipe. Il n'y a pas de restrictions concernant l'âge des joueurs plus âgés que le plus jeune joueur de l'équipe.

MWP 1.3 Les catégories d'âge des équipes sont définies avec des intervalles de cinq ans à partir de +30, c'est-à-dire +30, +35, +40, ...

MWP 2 Règles techniques de Water-Polo des Maîtres

MWP 2.1 Chaque équipe est composée de sept joueurs, dont un doit être gardien de but et doit porter le bonnet de gardien de but, et de huit joueurs au maximum pouvant être utilisés comme remplaçants. Tous doivent être inscrits sur la feuille de match et être présentés à la table officielle pour chaque match, au plus tard 45 minutes avant le début de chaque match. Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match sont autorisés à jouer au cours du match. Après que le match a débuté, si une équipe participe avec moins de sept joueurs, elle n'est pas tenue d'avoir un gardien de but.

MWP 2.2 Il n'est pas obligatoire pour une équipe de désigner un gardien de but remplaçant. Un gardien de but ayant été remplacé peut, si le joueur reprend le match, jouer à n'importe quel poste.

MWP 2.3 La règle WP 4.3 s'applique sous réserve que le gardien de but porte un bonnet numéro 1 et que les autres bonnets soient numérotés de 2 à 15. Un gardien de but remplaçant doit porter un bonnet rouge numéroté 13.

MWP 2.4 La distance constante entre les lignes de but respectives doit être de 23,5 mètres minimum et la largeur constante du champ de jeu doit être de 17 mètres minimum.

MWP 2.5 Les règles de durée établies dans la règle WP 11 s'appliquent sous réserve que la durée des matches des Maîtres soit de quatre périodes de sept minutes de temps de jeu effectif chacune pour les catégories d'âge + 30, +35, +40 et +45 et six minutes de temps de jeu effectif chacune pour les catégories d'âge +50, +55, +60, etc.

MWP 2.6 La façon de marquer définie dans la règle WP 14.4 s'applique sous réserve que le temps de possession du ballon soit de 35 secondes.

MWP 2.7 Une pause de 2 minutes doit être respectée entre les périodes de jeu. Les équipes, à savoir les joueurs, entraîneurs et dirigeants, doivent changer de côté avant le début de la troisième période.

MWP 2.8 Des femmes peuvent jouer dans des équipes masculines.

RÈGLES DE NATATION ARTISTIQUE DES MAÎTRES (MAS)

Les règles de Natation Artistique contenues dans la partie VII de ce manuel s'appliquent à la Natation Artistique des Maîtres, à l'exception de :

MAS 1 Catégories d'âge

MAS 1.1 Solo : 25 - 29, 30 - 39, 40 - 49, 50 - 59, 60 - 69, 70 - 79, 80 et plus

MAS 1.2 Duo : 25 - 29, 30 - 39, 40 - 49, 50 - 59, 60 - 69, 70 - 79, 80 et plus avec l'âge déterminé par la moyenne d'âge des concurrents.

MAS 1.3 Duo Mixte : 25 - 29, 30 - 39, 40 - 49, 50 - 59, 60 - 69, 70 - 79, 80 et plus avec l'âge déterminé par la moyenne d'âge des concurrents.

MAS 1.4 Équipe : 25 - 34, 35 - 49, 50 - 64, 65 et plus avec l'âge déterminé par la moyenne d'âge des concurrents.

MAS 1.5 Combiné : 25 - 39, 40 - 64, 65 et plus avec l'âge déterminé par la moyenne d'âge des concurrents.

MAS 1.6 Dans un ballet, la moyenne d'âge des concurrents doit être déterminée en additionnant les âges des nageurs effectifs par le nombre de nageurs (sans les remplaçants), sans fractions ni décimales. (Par exemple, si l'âge moyen de l'équipe est de 49,833 ans, elle nagera dans la catégorie 35-49 ans.)

MAS 2 Compétitions

MAS 2.1 Les compétitions de Natation Artistique de Maîtres incluent des Solos, Duos, Duos Mixtes, Équipes et Combinés. Les Solos libres et techniques constituent ensemble une seule compétition. De même, les Duos libres et techniques constituent ensemble une seule compétition, les Duos Mixtes libres et techniques constituent ensemble une seule compétition et les Équipes libres et techniques constituent ensemble une seule compétition. Le Combiné constitue une compétition à lui seul.

MAS 2.2 Le programme d'une compétition de Maîtres doit comporter les Ballets techniques, les Ballets libres et les Combinés.

MAS 2.2.1 Ballet technique

Le Ballet technique comprend des Solos, Duos, Duos Mixtes et Équipes avec les éléments OBLIGATOIRES sélectionnés par la Commission des Maîtres de la FINA tous les 4 ans, sous réserve d'approbation par le Bureau de la FINA. Le Ballet technique doit inclure tous les éléments obligatoires.

Le choix d'une autre musique est optionnel ; la musique peut être identique à celle utilisée dans le Ballet libre.

MAS 2.2.2 Ballet libre

Le Ballet libre comprend des Solos, Duos, Duos Mixtes, Équipes et Combinés. Aucune restriction ne s'applique quant au choix de la musique, au contenu ou à la chorégraphie.

MAS 3 Concurrents

MAS 3.1 Les concurrents dans les Duos, Duos Mixtes, Équipes et Combinés doivent représenter le même club.

MAS 3.2 Les Équipes doivent être composées d'un minimum de (4) et d'un maximum de (8) concurrents. Les Combinés doivent être composés d'un minimum de (4) et d'un maximum de (10) concurrents.

MAS 4 Règles techniques de Natation Artistique des Maîtres

MAS 4.1 Durées limites pour les Ballets

Durées limites pour les Ballets techniques et les Ballets libres, incluant 10 secondes pour les déplacements sur la plage.

MAS 4.1.1	Solo - Ballet technique	1 minute 30 secondes
	Solo - Ballet libre	2 minutes 30 secondes

MAS 4.1.2	Duo - Ballet technique	1 minute 40 secondes
	Duo - Ballet libre	3 minutes

MAS 4.1.3	Duo Mixte - Ballet technique	1 minute 40 secondes
	Duo Mixte - Ballet libre	3 minutes

MAS 4.1.4	Équipes - Ballet technique	1 minute 50 secondes
	Équipes - Ballet libre	4 minutes

MAS 4.1.5	Ballet Combiné	4 minutes
------------------	----------------	-----------

MAS 4.1.6	Aucune durée limite minimale imposée	
------------------	--------------------------------------	--

MAS 4.1.7	Durées limites maximales :	
------------------	----------------------------	--

Une tolérance de quinze (15) secondes supplémentaires s'applique à la durée allouée pour les Ballets techniques, les Ballets libres et les Combinés.

MAS 4.2 Le bassin de compétition doit avoir des dimensions de 25 x 20 mètres et une profondeur minimale de 2,5 mètres.

MAS 4.3 Le port de lunettes est autorisé.

ANNEXE I ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR LES BALLETS TECHNIQUES DES MAÎTRES FIXÉS PAR LA FINA

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Des éléments supplémentaires peuvent être ajoutés.

1. Sauf spécification contraire contenue dans la description d'un élément :
 - Les figures ou éléments inclus doivent être exécutés conformément aux spécifications décrites dans la présente Annexe.
 - Tous les éléments doivent être exécutés de manière haute et contrôlée, dans un mouvement uniforme avec chaque section clairement définie.
2. Les durées limites sont celles spécifiées au point MAS 4.1.
3. Le concurrent doit porter un maillot de bain de couleur noire et un bonnet de bain blanc.

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR LES SOLOS

Les éléments 1 à 5 **DOIVENT** être exécutés dans l'ordre indiqué.

L'élément 6 peut être exécuté à tout moment pendant le ballet.

1. **POSITION QUEUE DE POISSON** - à partir d'une Position allongée sur le ventre, une Position Carpée Avant est exécutée ; une jambe est levée en position Queue de poisson, la seconde jambe est montée en Position Verticale (la fin est optionnelle).
2. **POSITION GRAND ÉCART** - suivie par une sortie promenade avant ou promenade arrière.

3. **VRILLE DESCENDANTE DE 180°** - à partir d'une Position Jambe Pliée, une vrille de 180° est exécutée tandis que les jambes sont jointes pour prendre une Position Verticale jusqu'à immersion des chevilles.

4. **COMBINAISON DE BALLETS LEG EN DÉPLACEMENT** - à partir d'une Position allongée sur le dos, doit inclure au moins 2 des positions suivantes : Position dorsale jambe droite pliée ; Position dorsale jambe gauche pliée ; Ballet leg gauche ; Ballet leg droit ; Position Flamenco gauche ; Position Flamenco droit ; Double Ballet leg.

5. **BARRACUDA JAMBE PLIÉE** - à partir d'une Position Carpée Arrière, jambes perpendiculaires et orteils juste sous la surface, une Poussée est exécutée tandis qu'une jambe glisse le long de l'intérieur de l'autre jambe tendue pour prendre une Position Verticale Jambe pliée. Une descente verticale est exécutée en Position Verticale Jambe pliée dans le même rythme que la Poussée.

6. **DEUX (2) FORMES DE PROPULSION** - doit inclure du Rétropédalage sur le côté et/ou avant (mouvements des bras optionnels).

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR LES DUOS

Les éléments 1 à 5 **DOIVENT** être exécutés dans l'ordre indiqué

Les éléments 6 et 7 peuvent être exécutés à tout moment pendant le ballet

Les éléments 1 à 6 du Duo sont identiques à ceux du Solo.

7. **ACTION EN CONNEXION** - Lorsque les concurrents sont connectés (contact) de manière à réaliser ce qui suit :

- une figure connectée ou une flottaison connectée ou un mouvement de bras connecté.
- les actions doivent être exécutées de manière simultanée. Les actions en miroir ne sont pas autorisées.
- les empilés, portés, plateformes ou éjectés ne sont pas autorisés.

À l'exception de la **PARTIE SUR LA PLAGE**, de l'**ENTRÉE DANS L'EAU** et dans l'**ACTION EN CONNEXION**, tous les éléments, obligatoires et supplémentaires, **DOIVENT** être exécutés simultanément et orientés dans la même direction par les deux concurrents. Des variations dans les propulsions et les orientations sont autorisées durant les changements de formations.

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR LES ÉQUIPES

Les éléments 1 à 5 **DOIVENT** être exécutés dans l'ordre indiqué

Les éléments 6 à 9 peuvent être exécutés à tout moment pendant le ballet

Les éléments 1 à 7 du ballet Équipe sont identiques à ceux du Duo.

8. **ACTION EN CASCADE** - Mouvements identiques exécutés de manière séquentielle, un par un, par tous les membres de l'équipe. Lorsque plusieurs actions en cascade sont réalisées, elles doivent être exécutées de manière consécutive et non séparées par des éléments optionnels ou obligatoires. Une deuxième action en cascade peut commencer avant que la première cascade soit terminée par tous les membres de l'équipe mais chaque membre doit exécuter l'action de chaque cascade.

9. **FORMATIONS** - doivent présenter un cercle et une ligne droite. Les éléments peuvent être exécutés durant la formation en cercle ou la formation en ligne.

À l'exception de la **PARTIE SUR LA PLAGE**, de **l'ENTRÉE DANS L'EAU** et dans **l'ACTION EN CONNEXION**, tous les éléments, obligatoires et supplémentaires, **DOIVENT** être exécutés simultanément et orientés dans la même direction par tous les concurrents. Les concurrents n'ont pas besoin d'être orientés dans la même direction dans la formation en cercle. Des variations dans les propulsions et les orientations sont autorisées durant les changements de formations. Les actions en miroir ne sont pas autorisées, excepté tel que spécifié dans la description des éléments.

FORMULAIRE D'HOMOLOGATION DE RECORD DU MONDE DE NATATION DES MAÎTRES

REMARQUE : Les records du monde ne peuvent être établis que dans le cadre d'une compétition de Maîtres, conformément à la règle FINA MSW 5.3

1 NAGE DISTANCE Messieurs / Dames / Mixte (entourer le cas approprié)

2 TEMPS OFFICIEL min.... sec.... sec/100

3 CATÉGORIE D'ÂGE

4 LONGUEUR DE BASSIN Petit bassin (25 m) Grand bassin (50 m)

5 LIEU/DATE DE LA COMPÉTITION DE MAÎTRES OFFICIELLE

Nom piscine Ville Pays Date de réalisation

6 CONFIRMATION DE LA LONGUEUR DU BASSIN PAR UN RESPONSABLE : JOINTE OU SUR FICHER

7 NOM DU NAGEUR M / F

Prénom / Nom Sexe Âge Date de naissance (mois en toutes lettres)

8 NOMS DES RELAYEURS DE L'ÉQUIPE	
1	M/F
2	M/F
3	M/F
4	M/F

9 COPIE DE L'ACTE DE NAISSANCE OU DU PASSEPORT JOINTE OU SUR FICHER

10 NOM DU CLUB FÉDÉRATION

11 TEMPS ÉLECTRONIQUE PRINCIPAL min..... sec..... sec/100

12 TEMPS SEMI-AUTOMATIQUES DE SECOURS (nécessaire en cas de dysfonctionnement du système principal SW 12.7)

(1).... min.... sec.... sec/100 (2)..... min.... sec.... sec/100 (3).. min.... sec.... sec/100

13 UNE COPIE DE L'IMPRIMÉ DU SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE DOIT ÊTRE JOINTE

14 OFFICIEL CERTIFICATEUR - Toutes les RÈGLES de la FINA ont été suivies, y compris l'utilisation de maillots de bain autorisés (SW 12.8)	
NOM EN MAJUSCULES	SIGNATURE
TITRE OFFICIEL	DATE

15 DÉLÉGUÉ NATIONAL - Cette compétition de Maîtres a rempli les dispositions mentionnées dans la Règle FINA MSW 5.3 et dans les instructions d'homologation des records du monde de natation des Maîtres.	
NOM EN MAJUSCULES	SIGNATURE
FÉDÉRATION
DATE

16 ENREGISTREUR FINA Grand bassin / Petit bassin Homologué / Non homologué	
Motif de la non-homologation	
.....	
Signature	Date



MASTERS SWIMMING WORLD RECORD APPLICATION FORM

NOTE: World Records can only be established in a Masters meet as per FINA Rule MSW 5.3.

1 STROKE DISTANCE Male / Female / Mixed (Circle One)

2 OFFICIAL TIMEmin.....sec.....sec/100

3 AGE GROUP

4 POOL LENGTH Short course (25m) [] Long course (50m) []

5 LOCATION/DATE OF OFFICIAL AUTHORIZED MASTERS MEET

Pool Name City Country Date Of Swim

6 CONFIRMATION OF POOL LENGTH BY A RESPONSIBLE PERSON: ATTACHED [] OR ON FILE []

7 NAME OF SWIMMER M / F First Name / Last Name Sex Age Date of Birth (Name Month)

8 RELAY TEAM NAMES

1 M/F 2 M/F 3 M/F 4 M/F

9 COPY OF BIRTH CERTIFICATE OR PASSPORT: ATTACHED [] OR ON FILE []

10 CLUB NAME FEDERATION

11 PRIMARY ELECTRONIC TIMEmin.....sec.....sec/100

12 BACKUP SEMI-AUTOMATIC TIMES (needed if primary system fails SW 12.7

(1).....min.....sec.....sec/100 (2).....min.....sec.....sec/100 (3).....min.....sec.....sec/100

13 A COPY OF THE TIMING SYSTEM PRINTOUT MUST BE ATTACHED

14 CERTIFYING OFFICIAL - All FINA RULES were followed including the use of legal swim suit (SW 12.8)

PRINTED NAME SIGNATURE

OFFICIAL TITLE DATE

15 NATIONAL RECORDER - This Masters meet had fulfilled the rules mentioned in FINA Rule MSW 5.3 and in the Masters Swimming World Records Application Instructions

PRINTED NAME SIGNATURE

FEDERATION

DATE

16 FINA RECORDER Long Course / Short Course Approved / Not Approved

Reason for Non Approval

.....

Signature Date